

Problématique Droit et comptabilité d'une société

Par GROUICK, le 03/04/2019 à 16:34

Bonjour,

J'aimerais vous poser une problématique que je rencontre.

Le contexte:

Une société en SNC possède un bateau pavillon français.

Ce bateau est en cours de rénovation en Espagne et donc que des factures espagnoles. De plus ce bateau va servir pour faire des prestations maritimes au départ de port espagnole via une agence spécialisé dans ce domaine.

Donc mes questions sur ce genre d'approche :

- Dois ton payer les impôts ou TVA en Espagne?
- La comptabilité doit elle être tenue en France ou en Espagne ?
- Si une tenue de la comptabilité en France, doit on avoir un comptable Espagnole puisque la société qui fait les prestations maritimes est une société Espagnole ?
- Peut on demander aux fournisseurs de la rénovation du bateau de ne pas appliquer la TVA espagnole puisque c'est une société française ?
- Est ce normal que c'est l'agence espagnole qui facture la prestation et donc avec de la TVA espagnole ?

Voila mes vrais problématiques pour le moment.

Et merci d'avance si vous pouvez m'éclairer là dessus.

Cordialement.